

**COMITÉ EXÉCUTIF**

Page 1 de 6

**Résolutions adoptées à la 74<sup>e</sup> séance  
Tenue 12 mars 2013**

Date d'adoption du procès-verbal :  
le 9 avril 2013

E-74-4.1 APPELS D'OFFRES POUR RECRUTER DES FIRMES SPÉCIALISÉES EN GESTION DE PROJETS DE CONSTRUCTION (RÉF. LOT 5) ET EN COORDINATION DE CHANTIER (RÉF. LOT 2) ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONTRATS DES FIRMES RETENUES

Le Comité exécutif :

- autorise la Direction des immeubles à procéder à deux appels d'offres publics pour l'octroi des contrats suivants :
  - (i) un contrat de service en gestion de projets de construction d'une durée de deux ans, pour une valeur annuelle estimée à 677 000 \$ (avant taxes), avec possibilité de prolonger la durée pour une année supplémentaire, soit pour un total de 2 031 000 \$ (avant taxes);
  - (ii) un contrat de service en coordination de chantiers de construction d'une durée de deux ans, pour une valeur annuelle estimée à 668 000 \$ (avant taxes), avec possibilité de prolonger la durée d'une année supplémentaire, soit pour un total de 2 004 000 \$ (avant taxes).
- autorise le vice-recteur aux finances et infrastructures, M. Éric Filteau, et le secrétaire général, M. Alexandre Chabot, à signer, pour et au nom de l'Université, tous les documents nécessaires pour l'octroi des deux contrats susmentionnés ainsi que les deux contrats qui s'ensuivront, après que lesdits contrats auront été visés par la Division des affaires juridiques de l'Université.

E-74-4.2 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT À EXÉCUTION SUR DEMANDE POUR DES SERVICES EN TÉLÉCOMMUNICATION; VALEUR ESTIMÉE DE 768 120 \$ (AVANT TAXES)

Le Comité exécutif autorise le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau, et le secrétaire général, M. Alexandre Chabot, à signer, pour et au nom de l'Université, le contrat de service à exécution sur demande CFK 0000062, d'une durée de trois (3) ans, avec CIMA +, qui est déclarée l'adjudicataire, pour des services spécialisés en télécommunication, après que ledit contrat aura été visé par la Division des affaires juridiques de l'Université.

**COMITÉ EXÉCUTIF**

Page 2 de 6

**Résolutions adoptées à la 74<sup>e</sup> séance  
Tenue 12 mars 2013**

Date d'adoption du procès-verbal :  
le 9 avril 2013

E-74-4.3 CONTRAT D'OCCUPATION ET CONTRAT DE SERVICE LIANT LA FACULTÉ DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE ET L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL AU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC (MAPAQ)

Le Comité exécutif :

- 1) approuve la signature du contrat concernant l'occupation du Complexe de diagnostic et d'épidémiologie vétérinaires du Québec (CDEVQ) et le contrat de service de diagnostic liant la Faculté de médecine vétérinaire (FMV) et l'Université de Montréal au Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ);
- 2) autorise le doyen de la Faculté de médecine vétérinaire, M. Michel Carrier, et la vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation, Mme Geneviève Tanguay, à signer ces contrats pour et au nom de l'Université.

E-74-4.4 CHAIRE D'ENSEIGNEMENT LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON SUR L'APPROCHE INTÉGRÉE EN PRÉVENTION DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL – AMENDEMENT DE L'ENTENTE ET NOMINATION DU TITULAIRE

Le Comité exécutif :

- approuve l'amendement aux statuts de la Chaire d'enseignement Lucie et André Chagnon sur l'approche intégrée en prévention de l'Université de Montréal et en autorise la signature par la vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation, Mme Geneviève Tanguay, et le secrétaire général, M. Alexandre Chabot, après que le document d'amendement aura été visé par la Division des affaires juridiques;
- approuve la nomination du Dre **Brigitte Maheux**, professeure titulaire au Département de médecine sociale et préventive de la Faculté de médecine, en tant que titulaire de la Chaire d'enseignement Lucie et André Chagnon sur l'approche intégrée en prévention l'Université de Montréal, et ce, pour un deuxième mandat de quatre (4) ans débutant rétroactivement le 20 février 2012 et se terminant le 19 février 2016.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 3 de 6

Résolutions adoptées à la 74<sup>e</sup> séance  
Tenue 12 mars 2013

Date d'adoption du procès-verbal :  
le 9 avril 2013

E-74-4.5 CHAIRE JEANNE-ET-J.LOUIS-LÉVESQUE EN GÉNÉTIQUE DES MALADIES DU CERVEAU DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL - NOMINATION DU TITULAIRE

Le Comité exécutif approuve la nomination du Dr **Jacques L. Michaud**, professeur titulaire au Département de pédiatrie de la Faculté de médecine et chercheur au CHU Sainte-Justine, en tant que titulaire de la Chaire Jeanne-et-J.-Louis-Lévesque en génétique des maladies du cerveau de l'Université de Montréal, et ce, pour un premier mandat de cinq (5) ans débutant le 21 février 2013 et se terminant le 20 février 2018.

E-74-4.6 CHAIRE MARIE-LOU ET YVES COTREL DE RECHERCHE EN ORTHOPÉDIE DU CENTRE HOSPITALIER DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL ET DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL - AJOUT D'UNE MENTION DE COLLABORATION

Le Comité exécutif :

- approuve l'ajout d'une mention de collaboration de l'École de technologie supérieure à la désignation de la Chaire Marie-Lou et Yves Cotrel de recherche en orthopédie du Centre hospitalier de l'Université de Montréal et de l'Université de Montréal;
- autorise la vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation, Mme Geneviève Tanguay, et le secrétaire général, M. Alexandre Chabot, à signer l'amendement à l'entente de création de la Chaire après que celui-ci aura été visé par la Division des affaires juridiques.

E-74-4.7 AUGMENTATION DE LA LIMITE D'EMPRUNTS TEMPORAIRES 2012-2013

Le Comité exécutif :

- modifie le montant maximal des emprunts temporaires autorisé au point E-59-4.8 de la 59<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif pour le situer à un niveau de 398 M\$;
- autorise la Direction des finances à transmettre une demande d'augmentation de la limite permise au Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST).

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 4 de 6

Résolutions adoptées à la 74<sup>e</sup> séance  
Tenue 12 mars 2013

Date d'adoption du procès-verbal :  
le 9 avril 2013

---

E-74-4.8 AUTORISATION DE SIGNATURE DE BAIL TEMPORAIRE POUR LE  
DÉPARTEMENT DE GÉOGRAPHIE (PAVILLON STRATHCONA)

Le Comité exécutif :

- autorise la signature d'un bail d'une durée totale d'au plus cinq ans, en vue d'y relocaliser temporairement les membres du personnel administratif et enseignant ainsi que les étudiants du pavillon Strathcona qui héberge le Département de géographie;
- autorise le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau, et le secrétaire général, M. Alexandre Chabot, à signer, pour et au nom de l'Université, le bail susmentionné, après qu'il aura été visé par la Division des affaires juridiques de l'Université.

E-74-5.1 NOMINATIONS ET RENOUVELLEMENTS DE NOMINATIONS DE  
PROFESSEURS ET CHERCHEURS

Le Comité exécutif procède aux renouvellements et aux nominations des professeurs et chercheurs dont les noms paraissent au document **2013-A-16/74<sup>e</sup>/492 et annexe** déposés aux archives.

E-74-5.2 CONSEIL DU CEPSUM - NOMINATION D'UN MEMBRE

Le Comité exécutif nomme Mme **Louise-Hélène Richard**, vice-doyenne à la Faculté des arts et des sciences, au titre de membre du Conseil d'administration du Centre d'éducation physique et des sports (CEPSUM) pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2017.

E-74-5.3 OCTROI DE GRADES

Le Comité exécutif décerne les grades supérieurs et de premier cycle conformément aux dates mentionnées et au document **2013-A-16/74<sup>e</sup>/493** (série 493 à 493.24) déposé aux archives de l'Université.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 5 de 6

Résolutions adoptées à la 74<sup>e</sup> séance  
Tenue 12 mars 2013

Date d'adoption du procès-verbal :  
le 9 avril 2013

---

E-74-5.4 COMITÉ DE DISCIPLINE - DÉSIGNATION DE MEMBRES

Le Comité exécutif, conformément à l'article 17.04 des statuts, décide de ce qui suit :

1. Il désigne les personnes suivantes comme membres du Comité de discipline :
  - a) Trois membres du personnel enseignant, dont un membre qui n'est pas professeur de carrière :
    - **Chantal Lambert**, professeur titulaire, Département de pharmacologie
    - **Jean-Pierre Vaillancourt**, professeur titulaire, Faculté de médecine vétérinaire
    - **Pierre-Yves Boisvert**, chargé de cours, Faculté de droit
  - b) Deux officiers de l'Université ou facultaires :
    - **Anne-Marie Boisvert**, vice-rectrice aux ressources humaines
    - **François Prince**, directeur du département de kinésiologie
  - c) Deux personnes recommandées par le vice-recteur responsable des ressources humaines :
    - **Louise-Hélène Richard**, vice-doyenne, Faculté des arts et des sciences
    - **Michel Carrier**, doyen, Faculté de médecine vétérinaire
  - d) Deux étudiants :
    - **Maude Larente**, étudiante à la maîtrise en bibliothéconomie
    - **Imen Naïli**, étudiante au baccalauréat en philosophie
2. Il désigne madame **Anne-Marie Boisvert** comme présidente responsable de l'étude des dossiers touchant le personnel enseignant.
3. Il nomme également monsieur **François Prince** comme président responsable de l'étude des dossiers touchant les étudiants ainsi que madame **Chantal Lambert** comme substitut au président pour ces mêmes dossiers.

**COMITÉ EXÉCUTIF**

Page 6 de 6

**Résolutions adoptées à la 74<sup>e</sup> séance  
Tenue 12 mars 2013**

Date d'adoption du procès-verbal :  
le 9 avril 2013

---

E-74-6.4      FRAIS INSTITUTIONNELS OBLIGATOIRES FACTURÉS AUX ÉTUDIANTS (FIO)

Le Comité exécutif autorise le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau, et la vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable, Mme Louise Béliveau, à fixer les taux des frais institutionnels obligatoires (FIO) pour l'année 2013-2014, de façon conforme à l'éventuelle règle budgétaire du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST) et à l'intérieur des limites supérieures identifiées à la décision du 12 février 2013 pour chacun des frais modifiés à cette date.

Le secrétaire général,

Alexandre Chabot